

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-03-17
Séance du mardi 04 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi quatre juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Étaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Corentin LALLAU BAZIN, Virginie FREYNET TICHADOU, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN & Jérôme BROC & (11).

Michaël CHARMEAUX, arrivé à 19 h 48 mn, a pris part au vote à partir de la délibération n° 2024-03-17.

Étaient excusés : Gaëtan DE GRACIA **pouvoir** à Virginie FREYNET TICHADOU, Emilie VELLETAZ **pouvoir** à Magali SEGARD & Françoise BOISSET (3).

Étaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : lundi 27 mai 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

BUDGET PRINCIPAL

**OBJET : REPARATION DU VITRAIL DU FRONTON DE L'ÉGLISE
MAINTIEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de réparation du vitrail du fronton de l'église, dont le coût prévisionnel s'élevait à **21 056.70 € HT**, soit **25 268.04 € TTC**, n'a pas été retenu pour la programmation 2024. **Il propose donc de maintenir cette demande pour la prochaine programmation.**

Ayant reçu un accord de démarrer les travaux par courriel en date du 28 juillet 2023, ces derniers ont été réalisés à la suite, pour un montant total de 39 147.70 € HT, soit 46 977.24 € TTC (facture JACQUET n° DG230714 du 30 novembre 2023).

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13

↳ **Décide** de solliciter à nouveau du Département, dans le cadre des différentes possibilités d'aides, une subvention la plus élevée possible, pour la réalisation de cette opération.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ

